

**Province de Québec**  
**Municipalité du Canton de Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 9 janvier 2017, à la salle du Conseil, située au 287, 1<sup>re</sup> Avenue à Ham-Nord, à 20h.**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte  
et les conseillers(e) :

Manon Côté                      Dominic Lapointe  
Gilles Gauvreau              Rémi Beauchesne

Sont absents : les conseillers Benoît Couture et Steve Leblanc

Les membres présents forment le quorum.

**2017-01-01                      Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 décembre 2016
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016
5. Présentation des comptes
6. Emploi étudiant - été 2017
7. Cotisation annuelle 2017 – ADMQ
8. Cotisation annuelle 2017 – FQM
9. Cotisation annuelle 2017 – COMBEQ
10. Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2017
11. Adoption Règlement #492 - Travaux de voirie 2017
12. Dérogation mineure - Mme Carolane Leblanc
13. Dépôt à la table du conseil - résolution de la part de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham concernant le terrain de Jasmino Sirop
14. Techni-Consultant - Offre de services professionnels pour subvention du MTQ pour le volet Accélération des investissements sur le réseau routier - projet de voirie 2017
15. Consolidation du déficit - Acceptation de l'offre de financement – Reporté
16. Demande d'aide financière - Agri-Ressources - Reporté
17. Correspondance
  - a) Accord de principe reçu du MTQ pour le volet Accélération des investissements sur le réseau routier - projet de voirie 2017
  - b) Présentation des nombreuses cartes de souhaits des fêtes reçues
18. Période de questions
19. Clôture de séance

**2017-01-02                    Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : **GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal du 5 décembre 2016 soit accepté, tel que rédigé.

**2017-01-03                    Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : **MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, la mairesse suppléante n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016 soit accepté, tel que rédigé.

**2017-01-04                    Présentation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** les comptes présentés, qui totalisent 168,963.05 \$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

---

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2017-01-05                    Emploi étudiant été 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE PRÉSENTER** une demande de subvention à Service Canada pour 1 étudiant pour la période de l'été 2017.

**2017-01-06                    Cotisation annuelle 2017 - ADMQ**

IL EST PROPOSÉ PAR: **GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** défrayer le coût de la cotisation annuelle (incluant l'assurance) du directeur général à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) d'un montant de 793\$ plus taxes et d'en autoriser le déboursé.

**2017-01-07**                    **Cotisation annuelle 2017 - FQM**

IL EST PROPOSÉ PAR: **DOMINIC LAPOINTE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** défrayer le coût de la cotisation annuelle à la FQM (Fédération québécoise des municipalités) d'un montant de 1,025.47 plus taxes et d'en autoriser le déboursé.

**2017-01-08**                    **Cotisation annuelle 2017 - COMBEQ**

IL EST PROPOSÉ PAR: **MANON CÔTÉ**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** défrayer le coût de la cotisation annuelle à M. Bobby Dubois et M. Patrick Duchaîne à la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec) d'un montant total de 575 plus taxes et d'en autoriser le déboursé.

**2017-01-09**                    **Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

**CONSIDÉRANT QUE** la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année dans la troisième semaine de février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études.

IL EST PROPOSÉ PAR: **DOMINIC LAPOINTE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord appuie les Journées de la persévérance scolaire 2017 par cette résolution et qu'elle s'engage à participer activement aux activités scolaires et parascolaires des élèves, soit par la mise à la disposition gratuitement des infrastructures municipales, soit en assumant le coût de certaines activités.

**2017-01-10**                    **Adoption du Règlement #492 décrétant un emprunt de 1,420,000\$ relatif au projet 2017 de Réhabilitation du réseau routier local**

IL EST PROPOSÉ PAR: **DOMINIC LAPOINTE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ADOPTER** le règlement #492 intitulé "Règlement #492 décrétant un emprunt de 1,420,000\$ relatif au projet 2017 de Réhabilitation du réseau routier local" remboursable sur 10 ans.

**2017-01-11**                    **Demande de dérogation mineure de Mme Carolane Leblanc**

**ATTENDU** la demande de madame Carolane Leblanc concernant l'immeuble situé au 25, rue Thibault (lot 17-11 du rang 09 du cadastre du Canton de Ham) concernant le bâtiment principal, le bâtiment accessoire ainsi que la bande riveraine et ayant pour objet de :

- Régulariser la marge arrière du bâtiment principal à 1.43 mètres au lieu de la distance minimale de 6 mètres requise prescrite par le règlement municipal de zonage no 453;
- Régulariser la marge latérale du bâtiment principal à 1.86 mètres au lieu de la distance minimale de 2 mètres requise prescrite par le règlement municipal de zonage no 453;
- Régulariser la marge latérale du bâtiment principal (côté veranda) à 0.96 mètre au lieu de la distance minimale de 2 mètres requise prescrite par le règlement municipal de zonage no 453;
- Régulariser la marge arrière du bâtiment accessoire à 0.24 mètre au lieu de la distance minimale de 1.5 mètres requise prescrite par le règlement municipal de zonage no 453;
- Autoriser l'emplacement actuel du bâtiment accessoire tel quel puisqu'il se retrouve à l'intérieur de la "bande riveraine", soit la zone de protection de la rive de 10 mètres (le bâtiment accessoire ne pouvant être déplacé);

**ATTENDU QUE** la propriétaire déclare avoir agit de "bonne foi" en ayant obtenu à l'époque un permis sur lequel les marges de recul ne sont pas indiquées. De plus, n'ayant pas la possibilité d'augmenter la superficie de son terrain en achetant un terrain adjacent, la vente de sa propriété nécessiterait donc l'obtention de ces dérogations mineures;

**IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**D'APPROUVER** la recommandation positive du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) concernant la demande de dérogation mineure de madame Carolane Leblanc, telle que spécifiée dans la résolution du Comité Consultatif d'Urbanisme en date du 9 janvier 2017.

**2017-01-12**            **Dépôt – Résolution de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham concernant le terrain de Jasmino Sirop (extrémité du 10<sup>e</sup> rang)**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil la Résolution de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham #10-12-16 concernant le terrain de Jasmino Sirop (extrémité du 10<sup>e</sup> rang).

**2017-01-13**            **Techni-Consultant - Offre de services professionnels pour subvention du MTQ (Volet Accélération des investissements sur le réseau routier – projet de voirie 2017)**

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ACCEPTER** l'offre de services professionnels de Techni-Consultant Inc., au montant de 3,950\$ + taxes afin de préparer une note technique, compléter le formulaire de subvention et le devis professionnels pour le projet de rechargement du réseau routier municipal, subvention du Ministère des Transports du Québec du Programme AIRRL (Accélération des Investissements sur le Réseau Routier Local).

**À cette assemblée, il a été fait mention :**

1. De l'accord de principe reçu du MTQ pour le volet Accélération des investissements sur le réseau routier – projet de voirie 2017
2. De la présentation au conseil des nombreuses cartes de souhaits des Fêtes reçues.

Le maire lève l'assemblée à 20h20.

---

François Marcotte, maire

---

Mathieu Couture, directeur général et  
secrétaire-trésorier.